



Décision n° 235/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BELLAIS Kévin, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2020 au 30/09/2020,
- Madame MORET Morgan, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 03/06/2020 au 02/10/2020,
- Mesdames DUCHÉ Emilie, BERTHELOT Séverine et ROBERTSON Béatrice, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 10/06/2020 au 09/10/2020,
- Monsieur FAREY Jonathan, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 11/06/2020 au 10/10/2020,
- Monsieur ARDOUIN Yannick, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 15/06/2020 au 14/10/2020,

Fait à Jonzac

Le **28 MAI 2020**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU